

**Insertion, qualification, stabilité des emplois :
« Aide à Domicile 95 » devient le premier groupement d'employeurs de
services à la personne labellisé GEIQ dans le Val d'Oise**

**A l'initiative de cette démarche, le député Dominique da Silva
salue la qualité du projet qu'il est un atout pour le département**

Pour la première fois dans le Val d'Oise, « Aide à Domicile 95 », groupement d'employeurs des services à la personne obtient le label GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification). Il lui a été délivré le 1 mars 2022 par la Fédération Française des GEIQ* sur la base de 14 critères.

Initié en 2018 par le député Dominique da Silva aux côtés de la Fédésap, d'acteurs institutionnels et des entreprises valdoisiennes du secteur ; il aura fallu près de 4 ans pour bâtir un modèle voulu pérenne dès l'origine des travaux, et aujourd'hui officiellement reconnu.

Cette première dans le département démontre la qualité des travaux menés par les acteurs du groupement « Aide à domicile 95 », créé le 19 novembre 2021 et dont Sébastien Phulpin (directeur de l'entreprise de services à la personne 3 Forêts) a été désigné Président.

L'obtention du label permettra :

- Aux entreprises du groupement de former et recruter plus facilement du personnel en améliorant l'attractivité des métiers des services à la personne, dans un secteur marqué par un fort *turn-over*.
- Aux futurs salariés, de renforcer leur qualification et de tendre vers une plus grande stabilité dans l'emploi avec davantage de CDI.
- Aux valdoisiens, et plus particulièrement aux personnes en perte d'autonomie et à leurs familles, de bénéficier de la qualité découlant de la montée en puissance de cette nouvelle offre.

L'inauguration ouverte à la presse aura lieu le vendredi 25 mars 2022 à 16h00.

Immeuble Isba
2 allée de la Gare, 95570 Bouffémont

Contact presse : 06 45 32 55 81

<https://geiq-aideadomicile95.org/>

Ce qu'ils en disent :

« J'y étais très attaché, je suis donc très heureux de voir ce projet avancer. Il s'inscrit directement dans les aspirations portées par le Gouvernement et apporte une réponse concrète, localement. J'y vois un partenariat triplement gagnant : gagnant pour les employeurs, gagnant pour les personnes recrutées et gagnant pour nos concitoyens. Cette grande première pour notre département est un atout réel pour le Val d'Oise. »

--- **Dominique da Silva, député de la 7^{ème} circonscription du val d'Oise**

"Le nouveau GEIQ Aide à Domicile 95 témoigne du rassemblement de volontés et d'énergies de nombreux acteurs d'abord locaux mais aussi nationaux. De notre député aux institutions, administrations, et les entreprises du groupement, nous sommes engagés pour l'emploi, l'insertion, la qualification, et pour permettre aux personnes âgées ou handicapées d'avoir le choix de vivre chez elles dans les meilleures conditions. L'impulsion politique se concrétise dans ce GEIQ pour faire progresser la cohésion sociale, et le respect de chaque citoyen."

--- **Sébastien Phulpin, président du groupement « Aide à domicile 95 »**

En savoir plus

Les membres du groupement « Aide à domicile 95 » créé dans le Val d'Oise :

- ADENIOR Cergy, SARL Askaloo
- ADENIOR Ermont, SARL Autonomie Sérénité Services
- AQUARELLE Pontoise, SARL Domilou
- AUXILIFE Bernes sur Oise, SARL Auxilife 95
- AXE 2 VIE Villiers-Le-Bel, SARL Axe2Vie
- CLEO Cergy, Sarcelles et Argenteuil, SARL Cleo Group
- 3FORETS, Bouffémont, Ecouen et Saint-Gratien, SARL Services des 3 Forêts
- AIDE A DOMICILE SERVICES, Argenteuil, SARL Maintien à Domicile Services
- OMNICA Deuil-la-Barre, SARL Omnica Services à la personne
- TOUT A DOM SERVICES Eaubonne, SARL Tout à dom Services aux particuliers
- VITALLIANCE Sarcelles et Cergy, SASU Vitalliance

Qu'est-ce qu'un GEIQ :

Un GEIQ est un groupement d'employeurs sur un secteur d'activité et un territoire, sous statut associatif, piloté et géré par ses entreprises adhérentes. Son objectif est de répondre aux difficultés de recrutements de ces dernières en embauchant des personnes éloignées de l'emploi qui sont formées, accompagnées et progressivement intégrées dans l'entreprise.

Le label GEIQ : 14 critères pour une qualité prouvée

L'arrêté du 17 août 2015 relatif aux modalités de reconnaissance des GEIQ précise les 14 critères à respecter pour bénéficier de l'appellation, ainsi que leurs indicateurs d'évaluation. Les critères portent notamment sur la transparence des parcours de formation et respect du droit de la formation professionnelle, la réalité des besoins en recrutement, la mobilisation des entreprises adhérentes autour du projet, la cohérence des documents prévisionnels, les contrats de travail mis en œuvre ou encore l'effectivité de l'accompagnement social et professionnel, les débouchés d'emploi ou l'obtention de qualification.